



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

## **AVIS PUBLIC**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 248-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 93-8

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par Fanny Grosz, directrice générale de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, de ce qui suit :

**QUE** lors de la séance ordinaire du 08 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 248-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 93-8 ;

**QUE** conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 02 octobre 2020, les consultations publiques doivent être tenues par écrit ;

**QUE** toute personne peut ainsi transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication du présent avis ;

**QUE** ce projet de règlement numéro 248-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 93-8 a pour objet de :

- Uniformiser la désignation de l'inspecteur ;
- Retirer les mentions faites aux numéros des articles des règlements de zonage et de lotissement ;
- Ajouter la largeur minimale des terrains comme étant une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;
- Compléter la liste des documents à fournir avec la demande ;
- Enlever une clause concernant les frais (apparaît deux fois).

**QUE** toute personne intéressée à prendre connaissance de ce projet de règlement peut le faire en contactant le bureau municipal pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, le 04 janvier 2021.

Fanny Grosz  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière